

FEDERATION DES PUPILLES DE LA NATION**F.P.N.**

Siège social : Maison des Associations 1a, place des Orphelins

67000 STRASBOURG

N° SIRET : 508 804 960 00013 Code APE 9499Z

Association régie par la loi du 19 avril 1908
Inscrite au Registre des Associations
du Tribunal d'Instance de STRASBOURG le 17 octobre 2008
Volume n°86 Folio n° 268

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

A l'Assemblée Générale du 16 octobre 2013

Place Kléber – 68000 COLMAR

Le 3 mai 2013.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations,
Mesdames et Messieurs, Bonjour à tous,

J'ai le plaisir de vous présenter les comptes de l'exercice 2012.

Je vous rends compte de la situation financière et des résultats dégagés au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2012 qui apparaissent dans les comptes annuels de l'association joints au présent rapport. Du point de vue de la gestion financière, l'année 2012 s'est déroulée dans la continuité de l'exercice précédent.

Quelques éléments généraux :

On observe ces derniers temps un bouleversement dans le secteur associatif. L'introduction en nombre de normes et de notions telles que l'efficacité, la productivité et la gestion, risque d'éloigner les associations du sens de leurs actions. On oppose parfois gestion et militantisme, performance économique et sens de l'action. Or le capital de l'association ne se trouve ni dans les comptes ni dans les chiffres. Les outils de gestion s'inscrivent dans une démarche collective qui a pour but de réassocier les différents acteurs autour du projet fondateur et par une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du projet associatif.

Néanmoins, le bilan constitue un instrument fondamental de la transparence financière et il est indispensable pour porter un jugement éclairé sur la gestion du projet associatif. Je peux donc affirmer que l'activité financière de l'association est saine.

Affectation du résultat

Le résultat dégagé au cours de l'exercice est excédentaire de 6.544 euros, soit une progression de 12,57 %. La rareté des ressources financières nous impose une utilisation pragmatique et prudente de l'argent. Il vous est proposé d'affecter le résultat net à la réserve pour projet associatif qui sera ainsi portée à 17.261.15 euros.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation se situent à hauteur de 35.268.50 euros dont 11.808 euros de rétrocession de cotisations encaissées et qui représentent la participation des associations départementales et régionales affiliées soit 1476 adhérents à 8 euros.

On constate une baisse de 10.70 % représentant 177 adhérents en moins. Nos ressources propres qui sont la valorisation du bénévolat représentent 41 % du budget global de l'association.

Les charges d'exploitation sont à hauteur de 28.724.50 euros. Il faut souligner que des Administrateurs ont renoncés au remboursement de leurs frais de déplacement pour un montant de 3.176.22 euros. Les frais engagés pour le congrès de NEUVY l'an dernier sont de l'ordre de 17.513,38 euros et ont été couverts en partie par les participations des adhérents pour un montant de 16.641,40 euros, le solde restant à la charge de la Fédération est assez restreint puisqu'il se monte à 871.98 euros, soit 5 % de l'engagement des frais. En dehors des frais de fonctionnement courants, la principale dépense a porté sur les frais de contentieux et de Tribunaux imposés par le président de l'ANPOGD soit 3.707,60 euros.

Concernant notre adhésion à la Fédération MAGINOT, nous avons versé 2.446,50 euros de cotisations et nous avons perçu en retour, une rétrocession de 5.800 euros.

Bilan

La situation financière présente des fonds propres pour 17.261,15 euros. L'association n'a contacté aucun emprunt et vit par son autofinancement. Le solde d'endettement à court ou long terme est inexistant et notre indépendance financière est donc intacte.

D'autre part, il est à souligner que l'association n'a aucune dette, aucun passif et que les frais engagés ainsi que les factures fournisseurs sont réglés au comptant.

Analyse financière

La situation de trésorerie présente un solde positif bancaire de 17.189,15 euros.

Les éléments financiers se présentent ainsi :

Le fonds de roulement est positif de 17.211,15 €

Le besoin en fonds de roulement est de 22 euros

La capacité d'autofinancement est positive de 6.544 euros soit près de 7 mois de cotisations

Quant aux ratios financiers, ils présentent tous une position favorable.

Je vous demande de bien vouloir donner votre quitus au Conseil d'Administration pour la présente gestion.

Je reste à votre disposition pour vous fournir toute information utile complémentaire.

Votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Merci pour votre attention.

SAHUGUET François – KIRMANN Danielle
Trésoriers